

## **Rappel des prochaines échéances**

**Mardi 20 août 2024 (17h30, salle de conférence, ECG Jean-Piaget) :**  
Validation des stages préalables avec les attestations de stages, présence obligatoire des élèves

**Mardi 27 août 2024 (10h30, aula, ECG Jean-Piaget) :**  
Confirmation d'inscription en MSSA, présence obligatoire des élèves admis

**Du mardi 27 août au 6 septembre 2024:**  
Compléter le dossier administratif HEdS en ligne

**Lundi 16 septembre 2024:**  
Début des cours théoriques à l'aula du CECG Madame-de-Staël

## **Recherche de stage "monde du travail"**

Si vous êtes admise et admis en MS santé, il est de votre responsabilité de trouver 6 semaines de stages au taux d'activité de 100% ou 240 heures d'activité attestées (qui correspondent à 6,5 semaines réelles de stages, en raison du vendredi matin qui doit rester libre) dans le monde du travail au sens large. En principe, les 6 semaines (240h) sont consécutives ou réalisées en deux fois. Toutefois, il est possible de comptabiliser des heures ponctuelles et régulières, en dehors de l'horaire des cours, chez un seul employeur, jusqu'à concurrence de 240 heures.

Attention : le vendredi matin doit rester libre, en raison d'un cours de sciences biomédicales qui a lieu toute l'année.

A titre indicatif, si votre nom est situé dans le 3ème tiers de l'alphabet, environ à partir de N-O-P jusqu'à Z, la période prévue pour effectuer les 6 semaines s'étend du 21 octobre 2024 au 20 décembre 2024. Pour le reste de l'alphabet, les 6 semaines sont à faire, à partir de fin avril 2025 jusqu'au 8 août 2025. Il est vivement recommandé d'anticiper l'organisation de ce stage.

Attention: les étudiantes et les étudiants, dont le nom se situe dans la zone frontière de l'alphabet, doivent être attentifs à un ajustement éventuel, puisque la liste définitive des répartitions de volées sera établie par la HEdS en septembre.

## **Calcul du nombre de semaines à temps partiel pour être équivalent à 4 semaines de stages préalables MSSA**

100%	= 40 heures hebdomadaires	= 4 semaines
80%	= 32 heures hebdomadaires	= 5 semaines
75%	= 30heures hebdomadaires	= 6 semaines